PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent. Le PV ayant été rédigé par le Directeur Général.

2. Proposition de décision
- Approuver le PV de la séance précédente

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné du PV de la séance précédente.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Balfroid Laurence
Téléphone : 081/42.02.18
Courriel : laurence.balfroid@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : BEP - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 16 juin 2026.
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du BEP qui se tiendra le 16 décembre 2025 et dont l'**OJ** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de ['Assemblée Générale du 16 décembre 2025 ; (annexe 1)
2. Approbation du Rapport d'activités 2025 ; (annexe 2)
3. Approbation des comptes 2025 ; (annexe 3)
4. Rapport du Réviseur ; (annexe 4)
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ; (annexe 5)
6. Approbation du Rapport de gestion 2025 ; (annexe 6)
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participation ; (annexe 7)
8. Décharge aux Administrateurs ; (annexe 8)
9. Décharge au Réviseur. (annexe 9)

2. Proposition de décision

- Prend connaissance de la non réception à temps des pièces pour le Conseil communal.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Balfroid Laurence
Téléphone : 081/42.02.18
Courriel : laurence.balfroid@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : BEP Crématorium - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 16 juin 2026.
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du BEP Crématorium qui se tiendra le 16 juin 2026 et dont l'**OJ** est le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées générales Ordinaires et Extraordinaire du 16 décembre 2025;
2. Approbation du Rapport d'activités 2025;
3. Approbation des comptes 2025;
4. Rapport du réviseur;
5. Approbation du rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du CDLD;
6. Approbation du rapport de gestion 2025;
7. Approbation du rapport spécifique de prises de participations;
8. Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour l'exercice 2026-2028 - Attribution;
9. Décharge aux administrateurs;
10. Décharge au réviseur;

2. Proposition de décision
- Prend connaissance de la non réception à temps des pièces pour le Conseil communal
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Balfroid Laurence
Téléphone : 081/42.02.18
Courriel : laurence.balfroid@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : BEP expansion - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 16 juin 2026.
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du BEP Expansion qui se tiendra le 16 juin 2026 et dont l'**OJ** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale Ordinaire du 16 décembre 2025;
2. Approbation du Rapport d'activités 2025;
3. Approbation des comptes 2025;
4. Rapport du réviseur;
5. Approbation du rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du CDLD;
6. Approbation du rapport de gestion 2025;
7. Approbation du rapport spécifique de prises de participations;
8. Décharge aux administrateurs;
9. Décharge au réviseur;

2. Proposition de décision
- Prend connaissance de la non réception à temps des pièces pour le Conseil communal.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Balfroid Laurence
Téléphone : 081/42.02.18
Courriel : laurence.balfroid@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : BEP Environnement - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 16 juin 2026.
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du BEP Environnement qui se tiendra le 16 juin 2026 et dont l'**OJ** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale Ordinaire du 16 décembre 2025;
2. Approbation du Rapport d'activités 2025;
3. Approbation des comptes 2025;
4. Rapport du réviseur;
5. Approbation du rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du CDLD;
6. Approbation du rapport de gestion 2025;
7. Approbation du rapport spécifique de prises de participations;
8. Remplacement de Monsieur Loïc Demarteau en qualité d'Administrateur représentant le groupe "commune" au sein du Conseil d'administration par Madame Françoise Léonard;
9. Décharge aux administrateurs;
10. Décharge au réviseur;

2. Proposition de décision
- Prend connaissance de la non réception à temps des pièces pour le Conseil communal.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Balfroid Laurence
Téléphone : 081/42.02.18
Courriel : laurence.balfroid@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Foyer Namurois SCRL - Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2026.
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Ratification de la convocation à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du Foyer Namurois SCRL qui se tiendra le 18 juin 2026 et dont l'OJ et les pièces ont été réceptionnées le 04 mai 2026

2. Proposition de décision
- Ratification de l'approbation des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale et de la délibération d'approbation du Collège en sa séance du 03 juin 2026

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Balfroid Laurence
Téléphone : 081/42.02.18
Courriel : laurence.balfroid@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : IDEFIN - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 18 juin 2026.
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de IDEFIN qui se tiendra le 18 juin 2026 et dont l'**OJ** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2025;
2. Approbation du rapport d'activités 2025;
3. Approbation des comptes 2025;
4. Rapport du réviseur;
5. Approbation du rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du CDLD;
6. Approbation du rapport de gestion 2025;
7. Approbation du rapport spécifique de prises de participations;
8. Remplacement de Monsieur Boca en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'administration;
9. Décharge aux administrateurs ;
10. Décharge au réviseur

2. Proposition de décision
- Prend connaissance de la non réception à temps des pièces pour le Conseil communal.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Balfroid laurence
Téléphone : 081/42.02.18
Courriel : laurence.balfroid@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : IMAJE - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 22 juin 2026.
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de IMAJE qui se tiendra le 22 juin 2026 et dont l'**OJ** est le suivant :

1) Approbation du PV de l'assemblée générale du 15/12/2025 ;
2) Rapports de rémunérations pour l'année 2025 ;
3) Rapports d'activités 2025 (IMAJE, Le Lien, Ecoute-Enfants et l'Enjeu) ;
4) Rapport de gestion 2025 ;
5) Rapport du Commissaire Réviseur ;
6) Approbation des comptes et bilan 2025 ;
7) Décharge au Commissaire Réviseur ;
8) Décharge aux administrateurs ;
9) Démissions et désignations de représentants à l'assemblée générale ;
10) Conseil d'administration : Désignation de Madame B. Plennevaux
Remplacement de Madame C. Daffe par Monsieur J-Ch. Luperto.

2. Proposition de décision
- Prend connaissance de la non réception à temps des pièces pour le Conseil communal
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Balfroid Laurence
Téléphone : 081/42.02.18
Courriel : laurence.balfroid@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Réformation modifications budgétaires 1/2026
Séance du Conseil communal du : 22/06/2026

1. Exposé du dossier

La recette relative aux additionnels à la taxe véhicule (040/373-01) s'élève à 236.543,43 € au lieu de 216.590,90 € soit 19.952,53 € en plus ; ceci permet de diminuer l'utilisation de la provision à due concurrence.
La recette relative au FERI 2026 - 2030 (021/665-51) s'élève à 790.001,40 €. Un montant de 145.000,00 € avait déjà été inscrit au budget initial 2026.
L'inscription en modification budgétaire 01/2026 devait s'élever à 645.001,40 € et non à 790.001,40 €.
Cette moindre recette est compensée par un prélèvement sur le fonds PIMACI (enveloppe 2) 06088/995-51 – 20220066.

2. Proposition de décision

Prise d'acte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Modifications budgétaires 01/2026 (ordinaire et extraordinaire)
- Délibération du Collège du 10/06/2026

4. Informations budgétaires

Impact :
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Laurence Gelay
Téléphone : 081/39.60.71
Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS – Prise de connaissance du compte de l'exercice 2025
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Le compte 2025 du CPAS a été arrêté par le Conseil de l'Action sociale du 21 mai 2026. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Arrêter les comptes annuels pour l'exercice 2025 du CPAS
2. Notifier la décision du CPAS

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Compte 2025 du CPAS

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant :Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

11

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : CPAS – Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Le CPAS a voté sa première modification budgétaire de l'exercice 2026 lors du Conseil de l'Action sociale du 21 mai 2026. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Approuver la modification budgétaire du CPAS, tant au service ordinaire qu'à l'extraordinaire

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- MB 1/2026 du CPAS

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Redevance communale relative à l'organisation des activités de natation dans le cadre du cours de gymnastique
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Vu l'indexation du tarif demandé par le Collège Saint-Paul de Godinne pour la location de la piscine, il est nécessaire de revoir le règlement redevance.

2. Proposition de décision

Arrête le règlement

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Note de synthèse
- Avis de légalité de la Directrice financière

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 722/161-09
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Bois-de-Villers – 2025 - Compte
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2025 de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers a été arrêté par le Conseil de Fabrique en du 14 avril 2026. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2025 de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Bois-de-Villers – 2025 – Compte
- F.E. Bois-de-Villers – 2025 – Compte – Approbation Évêché
- F.E. Bois-de-Villers – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Rivière – 2025 - Compte
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2025 de la Fabrique d'église de Rivière a été arrêté par le Conseil de Fabrique en du 09 avril 2026. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2025 de la Fabrique d'église de Rivière
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Rivière – 2025 – Compte
- F.E. Rivière – 2025 – Compte – Approbation Évêché
- F.E. Rivière – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Projet de réserve naturelle à la Carrière des bâtis: Demande d'octroi d'un bail emphytéotique par le Cercles des Naturalistes de Belgique - Modification du projet d'acte en raison d'une pollution du sol
Séance du Conseil communal du : 22/06/2026.

1. Exposé du dossier

Depuis l'approbation du projet d'acte d'emphytéose par le Conseil communal en date du 16 mars 2026, plusieurs éléments nouveaux sont intervenus et nécessitent une adaptation du projet d'acte.

À la suite d'une demande formulée par le notaire représentant les Cercles des Naturalistes, un examen approfondi de la situation environnementale de la parcelle a été réalisé. Le dossier d'évaluation finale des travaux d'assainissement a été approuvé par la Direction de l'Assainissement des sols le 22 mai 2026.

Le certificat de contrôle du sol confirme la présence d'un dépôt de déchets enfouis sur une partie de la parcelle, entre 0 et 10 mètres de profondeur, et interdit tout travail susceptible d'entraîner leur remaniement. Il impose également une mesure de post-gestion consistant en un fauchage annuel de la pelouse calcaire, dont la charge incombe à la Commune de Profondeville.

Les Cercles des Naturalistes de Belgique ont confirmé que les résultats de l'évaluation finale sont compatibles avec le projet de création d'une réserve naturelle agréée. Ils ont toutefois sollicité l'ajout, dans l'acte authentique, d'une clause précisant que la Commune, en sa qualité de propriétaire, demeure responsable des conséquences liées à l'enfouissement de déchets, à une éventuelle pollution du site ainsi qu'à tout assainissement futur qui pourrait être requis, y compris en cas d'évolution de la législation applicable. Cette responsabilité devrait s'exercer dans le respect du statut de protection de la future réserve naturelle.

Un nouveau projet d'acte intégrant ces modifications a dès lors été établi par l'étude notariale. Cette modification substantielle (puisqu'engendrant potentiellement des coûts pour la Commune) doit être soumise à l'approbation du Conseil communal.

Enfin, les Cercles des Naturalistes de Belgique ont informé la Commune qu'en l'absence de signature de l'acte avant le 15 août 2026, certains frais engagés dans le cadre du dossier deviendraient inéligibles. Dans cette hypothèse, ils estiment que la Commune devrait prendre en charge les frais déjà exposés, soit un montant total de 4.840,07 €.

2. Proposition de décision

Art. 1 - d'approuver le nouveau projet d'acte établi par Maître Pierre-Yves Erneux, notaire, chaussée de Marche 577-579.
Art. 2 - de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision, en ce compris la signature de l'acte.
Art. 3 - de transmettre la présente décision à Maître Hélène Diricq ainsi qu'aux Cercles des Naturalistes de Belgique.
Art. 4 - d'accepter de prendre en charge les frais des deux notaires dans l'hypothèse où l'acte ne pourrait être signé avant le 15 août 2026.
OU
Art. 4 - de refuser de prendre en charge les frais des deux notaires dans l'hypothèse où l'acte ne pourrait être signé avant le 15 août 2026.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du projet de délibération
- De l'ancien projet d'acte
- Du nouveau projet d'acte
- De la délibération du Conseil communal du 16/03/2026
- De la délibération du Collège communal du 07/01/2026
- Du plan de la carrière ;
- Du plan planifié de décourage selon le PAF de la future réserve
- Du certificat de contrôle du sol

4. Informations budgétaires

Impact : 4.840,07 EUR ?
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Svetlana Degée – 081/42.02.16 – svetlana.degee@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : ATL - Conseil Communal des enfants- création et approbation du ROI

Séance du Conseil Communal du : 22.06.2026

1.Exposé du dossier

ATL - Conseil Communal des enfants- création et approbation du ROI

2. Proposition de décision

Art. 1. De la création d'un Conseil Communal des Enfants dès la rentrée prochaine ;
Art. 2. Du Règlement d'Ordre Intérieur pour le Conseil Communal des Enfants de la commune de Profondeville ;
Art.3. Du fait qu'une somme d'argent d'un montant est allouée au bon fonctionnement de ce CCE dans le budget communal ;

3. Projet de délibération et pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C. 2500€
Article budgétaire : 761/123-48
Avis de légalité de la Directrice financière ;

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : HUYS Stéphanie
Téléphone : 081/67.08.05
Courriel : stephanie.huys@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : "REFECTION DE LA TOITURE PLATE DE L'ÉCOLE DE BOIS-DE-VILLERS"

Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Réfection de la toiture plate de l' école de Bois-de-Villers.

2. Proposition de décision

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 3P/1123-BL et le montant estimé du marché "Toiture école de BDV", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 259.577,40 € hors TVA ou 275.152,04 €, 6% TVA comprise.
Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.
Article 3 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- CCH
- Rapport de stabilité
- Plan ossature
- AVDF
- Projets de délibérations

4. Informations budgétaires

Impact : 259.577,40 € hors TVA ou 275.152,04 €, 6% TVA comprise ;

Article budgétaire : 7222/724-60 projet n° 20260033

Avis de légalité de la Directrice financière : n°36 du 04 juin 2026

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : XX
Montant :XX

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : 3P/1122-BL - Travaux d'aménagement de ZIT du bassin versant amont de la rue Baty des Foulons à Lesve — Approbation du choix de recourir à l'exception "in house" et de la convention de services avec l'INASEP

Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Le présent dossier vise à confier une mission complète d'auteur de projet (études, assistance administrative, direction de chantier, coordination sécurité-santé) à l'intercommunale **INASEP** pour l'aménagement d'une Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) à Lesve. Le montant total estimé des honoraires s'élève à **68.823,50€ HTVA**. En raison d'un montant supérieur à 30.000 € HTVA, la décision de recourir à l'exception "in house" et l'approbation de la convention relèvent de la compétence du Conseil communal.
Cadre juridique : La relation entre la Commune et l'INASEP est qualifiée de "in house" en vertu de l'article 30 de la loi du 17 juin 2016. La Commune exerce un contrôle analogue sur l'intercommunale et celle-ci réalise l'essentiel de ses activités pour ses membres.

2. Proposition de décision

Art. 1 : De recourir à l'exception "In House" pour la mission d'études relative aux travaux d'aménagement de ZIT du bassin versant amont de la rue Baty des Foulons à Lesve.
Art. 2 : D'approuver la convention de services à conclure avec l'INASEP pour un montant de 68.823,50€ HTVA.
Art. 3 : : De désigner M. Julien Declerq comme personne de contact au sein de l'Administration communale de Profondeville qui sera chargé de suivre le dossier et de communiquer toutes les informations utiles à l'auteur de projet.
Art.4 : De transmettre cette convention signée, en deux exemplaires originaux, à l'INASEP.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
Projet de Convention Inasep ;
Projet de délibé Conseil ;
AVDF

4. Informations budgétaires

Impact : 68.823,50€ HTVA
Article budgétaire : l'article 421/735-60 (Projet 20260013), financé par emprunt ;

Avis de légalité de la Directrice financière :
N° 33/2026 du mai 2026

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : PGRI / DAFor
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Aspect technique :
Julien Declercq
Conseiller en Environnement
Tél: 081/67.08.08
E-mail : julien.declercq@profondeville.be

Aspect administratif :
Barbara Lupattelli
Agent en charge des Marchés Publics
Tél 081/42.02.41
E-mail : barbara.lupattelli@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Décret voirie – Ouverture d'une voirie communale rue Covis à Lustin dans le cadre d'un projet immobilier porté par la SWL.
Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

La Société Wallonne du Logement a déposé un permis d'urbanisme pour la construction d'un ensemble de 11 maisons et d'un petit immeuble de 4 unités sur un terrain sis rue Covis et Saint Léger et cadastré Division 2, section A, n°110V2, avec la création d'une voirie. Le Conseil est invité à se prononcer par rapport à l'ouverture d'une nouvelle voirie communale.

2. Proposition de décision

Proposition d'approuver l'ouverture d'une nouvelle voirie communale dans le cadre du projet immobilier de la SWL.
La création de la voirie est à charge exclusive du demandeur. Elle permettra de viabiliser les lots à bâtir et favoriser les déplacements des usagers faibles, mode doux au droit du projet d'urbanisation tel que proposé par le cheminement piétons vers la rue Covis.
Cette décision s'accompagne de conditions :

- la voirie à créer devra se conformer au cahier des charges techniques fixées par le service technique communal, une présence obligatoire dudit service au sein du comité du suivi du chantier et l'obtention préalables des autorisations de raccordement à l'égout ;
- une attention particulière sera portée aux éléments techniques liés à la gestion des eaux de ruissellement que pourrait engendrer la nouvelle voirie au vu des profils proposés afin d'éviter tout dommage aux nouvelles constructions et ou aux riverains du projet ;
- la nécessité de mettre en oeuvre la végétalisation des espaces comme prévus aux plans et de favoriser la biodiversité
- respecter les conditions qui seront fixées par la zone NAGE – prévention incendie de même que l'ensemble des éléments techniques énoncés, recommandés et charges d'urbanisme décrites par les impétrants repris ci-avant ;

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération ;
- Délibération du Collège du 03/06/26 proposant l'ouverture de voirie au Conseil ;
- Cadre 9 – ouverture de voirie ;
- Plans de la nouvelle voirie et du projet ;
- Plaintes des riverains via l'Enquête publique ;
- Réponse SWL aux plaintes des riverains ;

4. Informations budgétaires

Impact : /
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Thône Rudy
Téléphone : 081/42.02.46
Courriel : rudy.thone@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Avis communal sur le projet de schéma régional structurant de mobilité collective

Séance du Conseil communal du : 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

Considérant la politique d'accessibilité du territoire du SPW et le projet de schéma régional structurant de mobilité collective du Bassin de mobilité de Namur ;
Considérant qu'un avis communal est sollicité sur les propositions de connexion de leurs centralités et sur la localisation des mobipôles, à transmettre à l'Autorité Organisatrice des Transports (SPW MI) ;
Considérant que la Commune de Profondeville valide la carte de connexions proposées, à savoir, 3 centralités (Bois-de-Villers, Lustin et Profondeville) en connexion vers le pôle majeur de Namur ;
Attendu que le Collège communal émet cependant les propositions supplémentaires suivantes :

- prendre en considération le village de Lesve qui sera potentiellement considéré comme une « centralité villageoise » dans son futur Schéma de Développement communal (en cours de révision) ;
- reconnaître la gare de Lustin comme Mobipôle de rabattement de proximité pour les raisons suivantes :
 - nœud de correspondance multimodal conçu pour capter les flux de circulation en provenance et vers les centralités de Lustin, Bois-de-Villers, Lesve et Profondeville (voiture, mobilité partagée, vélo, marche, bus) ;
 - faciliter le transfert vers les transports en commun structurants (train, bus) ;
 - instaurer un service « TEC à la demande » pour rejoindre la gare de Lustin ;
 - Insister sur la nécessité de créer un réseau de mobilité douce structurant depuis la gare vers les centralités villageoises (Lustin, Profondeville, BDV, Lesve) et vers la centralité urbaine de Namur ; La majorité de ces aménagements devront être entrepris par le SPW au vu des voiries essentiellement régionales aux abords de la gare ;
- Intégrer les centralités villageoises de Bois-de-Villers et Lesve à un réseau structurant de bus vers la centralité de Profondeville et vers les villages de Malonne et Floreffe pour notamment proposer des solutions de mobilité collective vers les écoles de St Berthuin et le séminaire de Floreffe ;

Proposition de décision

Art. 1 : Valider la carte de connexions proposées, à savoir, 3 centralités (Bois-de-Villers, Lustin et Profondeville) en connexion vers le pôle majeur de Namur ;
Art. 2 : Soumettre les propositions supplémentaires suivantes au SPW MI :

- prendre en considération le village de Lesve qui sera potentiellement considéré comme une « centralité villageoise » dans son futur Schéma de Développement communal ;
- reconnaitre la gare de Lustin comme Mobipôle de rabattement de proximité pour les raisons suivantes
- nœud de correspondance multimodal conçu pour capter les flux de circulation en provenance et vers les centralités de Lustin, Bois-de-Villers, Lesve et Profondeville (voiture, mobilité partagée, vélo, marche, bus) ;
- faciliter le transfert vers les transports en commun structurants (train, bus) ;
- instaurer un service « TEC à la demande » pour rejoindre la gare de Lustin ;
- Insister sur la nécessité de créer un réseau de mobilité douce structurant depuis la gare vers les centralités villageoises (Lustin, Profondeville, BDV, Lesve) et vers la centralité urbaine de Namur ; La majorité de ces aménagements devront être entrepris par le SPW au vu des voiries essentiellement régionales aux abords de la gare ;
- Intégrer les centralités villageoises de Bois-de-Villers et Lesve à un réseau structurant de bus vers la centralité de Profondeville et vers les villages de Malonne et Floreffe pour notamment proposer des solutions de mobilité collective vers l'école Saint Berthuin et le séminaire de Floreffe ;

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La Délibération du Conseil est annexée :

- De la Délibération du Collège communal du 3 juin 2026
- La carte du schéma structurant du SPW
- Le rapport de politique d'accessibilité au territoire pour le bassin de mobilité de Namur

4. Informations budgétaires

Impact : 0 euros H.T.V.A. 0 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Nancy Meurice
Téléphone : 081/67.08.09
Courriel : mobilite@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège Communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil Communal du 13.01.2025, le Collège Communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.
Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil Communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Thonus Jennifer
Téléphone : 081.42.02.19
Courriel : jennifer.thonus@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Prolongation de la mise à disposition de l'horticulteur du CPAS

Séance du Conseil communal du 22 juin 2026

1. Exposé du dossier

L'horticulteur du CPAS anime des ateliers didactiques à destination des enfants des écoles de l'entité de Profondeville, des activités éducatives pour l'extrascolaire et des animations lors des stages de vacance depuis le 01.04.2019, à concurrence d'1/5 ETP. La convention de collaboration atteignant son terme le 31.08.2026, il est temps de reconduire celle-ci.

2. Proposition de décision

Remettre un avis positif sur la reconduction de la convention avec l'horticulteur du CPAS pour la période du 01.09.2026 au 31.08.2027.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Délibération du Collège du 06.05.2026 décidant de marquer un accord sur la prolongation de la mise à disposition de l'horticulteur au CPAS à raison d'1/5 temps hebdomadaire, pour la période du 01.09.2026 au 31.08.2027.

4. Informations budgétaires

Estimation d'un coût de 16.705,69 €.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Thonus Jennifer
Téléphone : 081/42 02 19
Courriel : jennifer.thonus@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 22/06/2026.

1. Exposé du dossier

Extension de nomination à titre définitif d'un maître d'éducation physique, à raison de 6 périodes par semaine, à partir du 01/04/2026 aux écoles fondamentales communales de Profondeville.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Fiche renseignements Enseignant
- Relevé des prestations de l'enseignant

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Briot, Elodie
Téléphone : 081/42.02.23
Courriel : enseignement@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 22/06/2026.

1. Exposé du dossier

Extension de nomination à titre définitif d'une enseignante maternelle, à raison de 13 périodes par semaine, à partir du 01/04/2026 aux écoles fondamentales communales de Profondeville.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Fiche renseignements Enseignant
- Relevé des prestations de l'enseignant

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Briot, Elodie
Téléphone : 081/42.02.23
Courriel : enseignement@profondeville.be